

20 déc 2024 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 20 décembre 2024

Financement des coûts pour les services de navigation aérienne dans les aéroports belges en 2025

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les modalités de financement des coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne dans les aéroports belges en 2025.

Le projet prévoit les mesures suivantes :

- les coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne à l'aéroport de Bruxelles-National correspondent aux coûts fixés dans le plan de performance 2025-2029
- le mécanisme de correction prévu dans la réglementation européenne est appliqué, ce qui permet, pour l'année 2025, de compenser les montants trop perçus en 2023 à cause de la différence entre les prévisions de trafic et le trafic aérien réel
- les coûts pour la prestation de services terminaux de navigation aérienne aux aéroports régionaux de Charleroi, Liège, Anvers et Ostende sont basés sur le plan stratégique quinquennal, élaboré par skeyes en 2024

Projet d'arrêté royal fixant les modalités de financement des coûts pour la prestation de services à la navigation aérienne terminaux pour les aéroports belges en 2025

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Thomas Delchambre
Porte-parole
+32 474 35 75 51
thomas.delchambre@gilkinet.fed.be

Benjamin Bergiers
Directeur de la Communication – Porte-parole
+32 473 30 90 22
benjamin.bergiers@gilkinet.fed.be